

Cependant, l'orateur s'arrachait parfois à la politique et revenait au barreau pour y plaider les grandes causes civiles ou criminelles.

L'histoire du fameux Dehors est restée célèbre. Ce malheureux, accusé d'incendie s'était vu condamné devant deux cours d'assises. Deux fois, l'arrêt avait été cassé pour vice de forme. La troisième fois, il prit Berryer pour défenseur. L'illustre avocat sut faire jaillir l'innocence de son client de l'interrogatoire du principal témoin qui l'avait chargé par un sentiment de haine.

Après son acquittement, Dehors réalisa toute sa fortune, une vingtaine de mille francs, et accompagné de son fils et de sa fille, il vint trouver son défenseur. "Vous m'avez sauvé de l'échafaud, lui dit-il, voici toute ma fortune, elle est à vous." Berryer prit ce qu'on lui offrait, en fit deux parts égales qu'il donna, l'une à la jeune fille, l'autre à son frère, en disant : "Mademoiselle, voici votre dot, jeune homme, achevez avec ceci votre éducation."

La cause la plus célèbre de Berryer, est celle du prince Louis-Napoléon, traduit devant la Cour des pairs après l'échauffourée de Boulogne (1840). Dans cette cause, l'accusé, le tribunal, l'avocat, tout offre un caractère nouveau et extraordinaire.

Il fallait en même temps beaucoup de hardiesse et une merveilleuse habileté, pour venir devant la Cour des pairs, sous la monarchie de Juillet, invoquer en faveur d'un Bonaparte un raisonnement comme celui-ci et se faire écouter : "Le prince Napoléon a répandu des proclamations, un décret qui change le gouvernement et dissout les Chambres ; tous ces faits ne sont pas contestés, cependant, je vous défie de le condamner et de trouver dans l'entreprise du prince, un caractère de criminalité. Le prince Louis-Napoléon n'a pas fait autre chose que ce qu'a fait le duc d'Orléans en 1830."

Avec quel art il sait faire accepter tout ce qu'il y a de téméraire et d'injurieux dans de telles paroles. Il faut, direz-vous, empêcher des désordres nouveaux, des révolutions violentes ; oui, vous en avez le droit, gouvernez. Mais juger ! Juger l'héritier d'une couronne ! non, il n'y a pas de juge entre vous et lui. Vous vous êtes dit : "Je serai impartial." Impartiaux ? Non vous ne pouvez pas l'être. Les juges du gouvernement de Juillet